



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation du Conseil : 16 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 29 septembre 2026

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Armand GRIGORYAN

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, Mme MOULIN, M. DJORKAEFF, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, Adjoint, Mme PENARD, M. MANSERI, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, M. DALICHAMP, M. GRIGORYAN, Mme RICHARD, M. VIEIRA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. BENYOUB, Mme LONJARET, M. TOURE, Mme RIPPLINGER, Mme DERVAHANIAN, Conseillers.

Excusés : M. GUESMIA (procuration à Mme CHAMARD), Mme DOLMADJIAN (procuration à M. AMOROS), Mme SIAUDEAU (procuration à Mme ALAIMO),

Absent : M. BOUZON.

=====

Objet : Actualisation de la tarification du Centre aquatique Camille Muffat

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 21.03.25.24 du Conseil municipal en date du 25 mars 2021 adoptant la tarification du centre aquatique Camille Muffat,

VU la grille tarifaire du Centre aquatique Camille Muffat annexée à la présente délibération,

VU l'avis de la commission des Affaires générales en date du 15 septembre 2026,

CONSIDÉRANT que la grille tarifaire du Centre aquatique Camille Muffat prévoit actuellement une tarification spécifique pour l'accueil des mineurs fréquentant les centres sociaux et centres de loisirs décinois, notamment pendant les périodes de vacances scolaires,

CONSIDÉRANT que les associations sportives décinoises partenaires organisent également, pendant les vacances scolaires, des stages sportifs à destination de mineurs et peuvent, dans ce cadre, proposer à leurs participants une activité de baignade au Centre aquatique Camille Muffat,

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, cette situation n'est pas spécifiquement identifiée dans la grille tarifaire de l'équipement,

CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun, dans un objectif de cohérence et d'harmonisation des conditions d'accueil des groupes de mineurs, de permettre aux associations sportives décinoises partenaires de bénéficier, pour les seuls mineurs accueillis dans le cadre de leurs stages organisés pendant les vacances scolaires, de la tarification applicable aux centres sociaux et centres de loisirs décinois,

CONSIDÉRANT que cette évolution est strictement limitée aux associations sportives décinoises bénéficiant de la qualité d'association partenaire de la Ville, aux participants âgés de moins de 18 ans et aux stages organisés pendant les périodes de vacances scolaires,

EN CONSÉQUENCE, il est demandé au Conseil municipal de :

- **APPROUVER** l'actualisation de la grille tarifaire du Centre aquatique Camille Muffat permettant aux associations sportives décinoises partenaires de bénéficier, pour les mineurs participant à leurs stages organisés pendant les vacances scolaires, de la tarification applicable aux centres sociaux et centres de loisirs décinois,
- **APPROUVER** la grille tarifaire actualisée annexée à la présente délibération,
- **PRÉCISER** que les autres dispositions et tarifs de la grille demeurent inchangés,
- **ABROGER** la délibération n° 21.03.25.24 du Conseil municipal en date du 25 mars 2021,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.



POUR	34 - Mme FAUTRA, M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, Mme MOULIN, M. DJORKAEFF, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, M. GUESMIA (procuration), Mme PENARD, M. MANSERI, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, Mme DOLMADJIAN (procuration), M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, M. DALICHAMP, Mme SIAUDEAU (procuration), M. GRIGORYAN, Mme RICHARD, M. VIEIRA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. BENYOUB, Mme LONJARET, M. TOURE, Mme RIPPLINGER, Mme DERVAHANIAN
CONTRE	
ABSENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.